



Ville de Fréjus

Handiplage

Tous types de handicap



Public concerné

- › Toute personne rencontrant des difficultés pour se déplacer jusqu'à la mer et/ou se baigner en sécurité du fait de son handicap

Handiplage double label : « Handiplage 4 bouées » et « Tourisme et handicap » avec les 4 déficiences

Le Label : « 4 bouées », est le plus haut niveau de distinction, mettant en avant les moyens humains, matériel et l'aménagement du site

Accessibilité : nombreuses places de parking à proximité, dont des place PMR.
Poste de secours pompiers à moins de 100m du chalet Handiplage

Une terrasse ombragée, des tables adaptées aux fauteuils roulants, chaises, et un rafraîchissement, café ou thé offert après la baignade

Matériels spécifiques : 1 treuil de levage automatisé, 6 tiralos, 1 water-wheel, tapis d'accessibilité sur la plage, matériel d'aide à la baignade : brassards, frites aquatiques, système Audioplage (pour les non et mal voyants), gilets de sauvetage

Sanitaires et services : des toilettes adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à proximité, douche intérieure et extérieure, fauteuils de douche, cabines de change, casiers de rangement



ENSEMBLE DES ACTIVITÉS MENÉES

- › Elles sont diverses selon les saisons.
- › Journée d'information des dispositifs existants sur le territoire pour soutenir les PMR, dans leurs démarches administratives et du quotidien.
- › Sensibilisation handiplage auprès du jeune public des ALSH (Accueil de Loisirs)
- › Sensibilisation de la population, avec un chien d'assistance et de sauvetage agréé.

ACTIVITÉS MENÉES AVEC LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION ET/OU L'AGGLOMÉRATION :

-



COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- › 1 responsable, 3 éducateurs sportifs ETAPS, 3 saisonniers, 10 bénévoles (ponctuels et réguliers)



CHAMP D'ACTION GÉOGRAPHIQUE

- › Ouvert à tous, pas de limitation géographique



PRÉREQUIS POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT / D'UNE PRISE EN CHARGE

- › L'équipe Handiplage Fréjus accueille, accompagne à la mise à l'eau toute personne ayant besoin d'une aide.
- › L'accompagnement s'effectue jusqu'à la mer. Une fois dans l'eau, les personnes non autonomes doivent être accompagnées et munies de moyens de flottaison assurant ainsi leur sécurité.

- › Un handiplagiste n'a pas de prérogative pour la surveillance baignade. La surveillance est assurée par le poste de secours pompiers, à proximité.
- › Pas de limite de temps de baignade. Baignade en famille, entre amis...



CAPACITÉ D'ACCUEIL

- › Sur la terrasse : jusqu'à environ 40 personnes simultanément
- › Sur la plage, proche du tapis d'accès : pas de limitation, plage publique



MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- › Les personnes en tant que particuliers, se présentent sans rendez-vous. Les groupes/organismes doivent effectuer une réservation au préalable par mail : handiplage@ville-frejus.fr



PRISE EN CHARGE GRATUITE / PAYANTE

- › Service gracieux



ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

-

ADRESSE DE L'ANTENNE LOCALE

- › Handiplage Fréjus, 1196 Bd de la Mer, 83600 Fréjus



PERSONNE À CONTACTER

- › Mme Anne-Sophie Gallois
- › Tel : 06 11 72 43 28 (tel uniquement en période d'ouverture)
- › Mail : handiplage@ville-frejus.fr
- › <https://www.facebook.com/handiplagefrejus.fr>



ACCUEIL ET PERMANENCES (JOURS ET HORAIRES)

- › Du samedi 4 juillet au dimanche 6 septembre 2026 :
- › Du lundi au samedi : 9h-12h30 / 14h30-17h30
- › Dimanche et jours fériés : 9h-12h30
- › Du 1er au 6 septembre de 10h à 12h30.



SOUTIENS FINANCIERS EXISTANTS (DÉPARTEMENT, RÉGION, ENTREPRISES, COMMUNES)

- › Ville de Fréjus, CCAS de Fréjus



PARTENAIRES SOCIAUX

- › Clubs Services : Rotary Club, Soroptimist, Lion's Club